

COLOMBIE

Libération de Carlos Arturo Marulanda : un revers pour la justice

Index AI : AMR 23/123/02

« La libération de Carlos Arturo Marulanda porte un coup dur à la lutte contre l'impunité qui règne en Colombie en matière d'atteintes aux droits humains », a déclaré Amnesty International ce mercredi 6 novembre. Cet homme avait été accusé d'être impliqué dans l'expulsion forcée, en 1996 par des groupes paramilitaires illégaux, de 280 familles de paysans vivant sur des terres dont sa famille revendiquait la propriété. L'opération avait donné lieu à des actes de torture et au meurtre ou à la « disparition » d'au moins 30 personnes.

Carlos Arturo Marulanda a été remis en liberté le 1^{er} novembre 2002 après l'abandon des accusations de collaboration avec les paramilitaires retenues contre lui. Il aura uniquement à répondre d'accusations liées à la destruction d'habitations de paysans. Les avocats représentant les paysans expulsés se sont élevés contre l'abandon des inculpations liées aux paramilitaires en soulignant que ce sont ces derniers qui ont rasé les habitations des fermiers.

Il est à craindre que cette libération ne contribue à mettre au point mort l'enquête judiciaire sur l'expulsion et les événements consécutifs dont ont été victimes les paysans – menaces de mort, assassinats et « disparitions ». Le risque est que les responsables ne soient jamais traduits en justice, et que les victimes et leurs familles soient alors privées de leur droit fondamental à la vérité, à la justice et à des réparations.

Les déclarations de responsables gouvernementaux qui se félicitent de la libération de l'ancien ambassadeur de Colombie auprès de l'Union européenne et invoquent son innocence constituent un autre motif de préoccupation. De nombreux hauts responsables des forces armées et personnalités politiques soupçonnés d'implication dans des atteintes aux droits humains ont déjà échappé à toute poursuite en dépit de la présence d'éléments démontrant leurs liens avec les formations paramilitaires illégales responsables de ces violences.

Complément d'information

Ancien ministre et ambassadeur auprès de l'Union européenne, Carlos Arturo Marulanda était détenu en Espagne depuis

juillet 2001 pour des chefs d'inculpation liés à l'expulsion forcée de paysans de l'hacienda Bellacruz (département de César). Il a été extradé vers la Colombie le 13 octobre 2002.

Le 14 février 1996, un groupe paramilitaire local agissant avec le soutien de membres de l'armée colombienne a chassé par la force des paysans du ranch de Bellacruz. Au cours de cette opération et ultérieurement, de nombreux paysans ont été torturés et tués. Cette expulsion s'est produite après que la Marulanda Ramírez Ltd., société qui représente les intérêts financiers de la famille Marulanda, ait vu rejeté le recours qu'elle avait formé pour obtenir une partie des terres occupées par les paysans dans l'hacienda Bellacruz.

Les paramilitaires ont incendié les maisons des paysans et de leurs familles, les ont torturés et les ont menacés de mort s'ils osaient revenir. Malgré la présence de la police et de forces armées dans la zone, rien n'a été fait pour entraver ou stopper l'opération paramilitaire, ni pour appréhender les responsables dans l'hacienda ou dans les environs.

Selon les témoignages de certains paysans, des membres de l'armée colombienne ont assisté aux événements et certains soldats ont plus tard été identifiés comme appartenant au groupe paramilitaire. Contraintes d'abandonner leurs terres et leurs maisons, les familles ont fui vers les municipalités voisines de Pelaya, La Gloria et Tamaleque. Par la suite, un certain nombre de paysans expulsés et ceux qui avaient tenté de les aider ont été assassinés, ont « disparu » ou ont été menacés de mort.

En 1999, le bureau du procureur général a ordonné que Carlos Arturo Marulanda soit maintenu en détention pour des crimes liés à la formation de groupes paramilitaires et pour les événements qui se sont déroulés à l'hacienda de Bellacruz en 1996. Son frère, Francisco Alberto Marulanda Ramírez, a été interpellé en mai 1998 pour des accusations portant sur la même affaire ●

Pour en savoir plus, consultez le rapport intitulé *L'affaire de l'hacienda Bellacruz : terre, violence et pouvoir paramilitaire* (index AI : AMR 23/06/97)

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web www.amnesty.org